

Département de  
Loire-Atlantique

Arrondissement de  
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,  
Le vingt six juin, à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, ALLANIC, OLLIVAUD, CHESNEAU, RUSSELL, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLIOU, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

A l'exception de :  
Madame FRAUX qui a donné pouvoir à Monsieur DEUX,  
Monsieur POUSSET qui a donné pouvoir à Monsieur LE MAIRE,  
Madame CARNAC qui a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CAZIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 5/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LE MINI-GOLF - RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'EXERCICE 2013

RAPPORTEUR : Monsieur DAGUIZE, adjoint au Maire

#### EXPOSÉ :

Dans le cadre de l'exploitation du mini-golf, la commune de Pornichet et la SARL L.S.E (Loisirs, Sports, Evénements) ont signé une convention de délégation de service public pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2011 au 31 décembre 2013.

La SARL L.S.E (Loisirs, Sports, Evénements) a transmis à la Ville un dossier comprenant un compte-rendu technique et un compte-rendu financier pour l'activité déléguée.

En conséquence, il est proposé d'examiner ce rapport qui a été étudié par la commission consultative des services publics locaux et transmis aux élus, et de prendre acte de la présentation du rapport du délégataire.

#### DÉLIBÉRATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-3, L1413-1 et R1411-7,  
⇒ Vu la délibération n°11.05.01 en date du 26 mai 2011 approuvant le choix de SARL L.S.E (Loisirs, Sports, Evénements) comme délégataire de service public pour la gestion du mini-golf,  
⇒ Vu la convention de délégation de service public,  
⇒ Vu le rapport annuel de délégation de service public pour l'exercice 2013,  
⇒ Considérant que le rapport a été présenté à la commission consultative des services publics locaux en date du 19 juin 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation

20 juin 2014

Date du  
Conseil Municipal

26 juin 2014

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents --- 30

Votants ----- 33

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,  
Pour le Maire,  
Frédérique MARTIN,

1<sup>ère</sup> adjointe  
au Maire

DÉCISION :

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la présentation du rapport du délégataire pour l'exercice 2013.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,  
Pour le Maire,

Frédérique MARTIN,



  
1<sup>ère</sup> adjointe au Maire